

<http://www.adar-flandre-metropole.org/L-autorisation-du-Conseil-General>

Notre autorisation du Conseil Départemental

- Notre Association - Qui sommes-nous ? -

Date de mise en ligne : mercredi 5 mai 2010

Copyright © ADAR - Aide à domicile - Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve
d'ascq - Tous droits réservés

L'ADAR Flandre Métropole exerce sous le régime de l'autorisation. Elle voit ainsi son activité reconnue par le Conseil Départemental en charge de l'action sociale et médico-sociale dans le département.

- **Date de l'arrêté du Président du Conseil départemental du Nord**
01 mars 2005
- **Autorisation délivrée par le Président du Conseil départemental du Nord**
Hôtel du Département
51, rue Gustave-Delory
59047 Lille Cedex
Tél. 03 59 73 59 59

Notre association est autorisée par le Conseil départemental pour une période de 15 ans et doit satisfaire aux procédures d'« évaluation interne » et d'« évaluation externe » (Loi du 2 janvier 2002) :

" **L'évaluation interne** équivaut à un état des lieux réalisé par la structure, une auto-évaluation de ses activités et de la qualité de ses prestations (à réaliser 3 fois sur la période d'autorisation, soit tous les 5 ans environ)
Notre dernière évaluation interne a eu lieu en 2016.

" **L'évaluation externe** est à réaliser 2 fois sur la période d'autorisation (soit tous les 7 ans environ). Elle a eu lieu cette année et s'est finie en juin 2017.

La démarche qualité poursuit cette dynamique : elle met en oeuvre les actions d'amélioration, compte tenu des résultats des évaluations.

Plus d'information sur l'autorisation [ici](#)